

PROTECTION ANIMALE EN ABATTOIR : CERTIFICAT DE COMPÉTENCE POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX DANS LE CADRE DE LEUR MISE À MORT - MODULE OPÉRATEURS -2025 (SUR MESURE) —



MONZIOLS Mathieu
Ingénieur d'étude

Autres experts

GAULT Éric
LE ROUX Alain
LE BIHAN Yannick

Formation Présentielle

**7 à 14 heures,
selon nombre
d'espèces**

Pour qui ? —

Tous les opérateurs de la réception des animaux jusqu'à la fin de vie de l'animal
Mini 3 personnes, maxi 10 personnes

Objectifs / Compétences —

Connaître le comportement des animaux et mettre en application ses connaissances au quotidien
Identifier et maîtriser les compétences attestées dans les secteurs concernés par la protection animale : du déchargement à la mort de l'animal
Maîtriser les étapes de l'immobilisation des animaux jusqu'à leur mort et connaître les indicateurs d'absence de signe de vie

Evaluation des acquis —

La compréhension et l'assimilation des savoirs et savoir-faire se déroulera tout au long de la formation et pourra prendre différentes formes (étude de cas, tour de table, QCM, travaux pratiques)

Pré-requis —

Professionnels des abattoirs

Méthode pédagogique —

Retour en situation sur chaîne et/ou travaux de groupe à partir de vidéos
Ifip, organisme de formation habilité « porc », « bovin-équidé », « ovin-caprin »



[Version en-ligne](#)

Programme de la formation —

Accueil des participants - Feuille de présence

Tour de table : Positionnement des participants par rapport au thème
La formation pourra être, le cas échéant, animée par un expert différent du responsable pédagogique du stage.

A l'issue de la formation, les candidats sont évalués par un QCM en ligne. Un bordereau de score est édité et signé par l'IFIP puis remis au candidat.

*Le candidat transmet ensuite son bordereau et le Cerfa 14868*03 imprimé à la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DDPP) de son département de domiciliation, qui lui délivrera le Certificat de compétence. Certification visée: certificat de compétence professionnelle des conducteurs et des convoyeurs: enregistré sous le numéro RS 5647 dans le Répertoire spécifique.*

Organisme Certificateur: Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (certification enregistrée le 10/12/2021)



Espèce 1 - Ex « Porcin »

Bien-être, réglementation & connaissance de l'animal - tronc commun - 2,5 heures

- Principes fondamentaux de la protection animale
- Principaux textes en vigueur au cours du transport (transportabilité) et de l'abattage (CE et Français)
- Comportement et physiologie des animaux en relation avec le travail des opérateurs : perceptions sensorielles, réactions au stress...

Prise en compte de la protection animale du déchargement jusqu'à l'immobilisation - 2 heures

- Recommandations et bonnes pratiques
- Indicateurs d'auto-évaluation

Prise en compte de la protection animale de l'immobilisation à la saignée - 1,5 heure

- Principes et types de matériels
- Bonnes pratiques
- Indicateurs d'auto-évaluation

Contrôle des connaissances en fin de formation - 1 heure

Groupe d'espèces complémentaires- Ex « Bovin/Équidé », « Ovin/Caprin » + ½-journée par groupe d'espèces selon le même déroulé pédagogique